



La profession de psychomotricien

- ✓ Le psychomotricien est un professionnel paramédical titulaire d'un Diplôme d'État
- ✓ Il intervient à tous les âges de la vie
- ✓ Il apporte un accompagnement sur prescription médicale, non-remboursé par la sécurité sociale, mais avec des possibilités d'aide (CAF, MDPH, CeA, Mutuelles, ...)
- ✓ Le psychomotricien prend en charge les troubles psychomoteurs : les troubles d'origine neurologique et/ou psychoaffective ayant une répercussion corporelle
- ✓ Par l'intermédiaire du corps, le psychomotricien intervient sur les fonctions mentales, affectives et motrices de la personne afin d'harmoniser les relations que la personne entretient avec elle-même et son environnement

Le psychomotricien et les TND

Selon les recommandations de bonnes pratiques de l'HAS, le psychomotricien est amené à évaluer et intervenir pour les patients présentant :

- ✓ Des troubles du tonus
- ✓ Des troubles sensoriels
- ✓ Des troubles du comportement (régulation émotionnelle, inhibition, agitation, impulsivité, ...)
- ✓ Des troubles de la coordination (maladresse/dyspraxie)
- ✓ Des difficultés en motricité fine ou en graphisme

Par sa connaissance du développement précoce, le psychomotricien accompagne et soutient les parents dans leur rencontre avec leur enfant.

Document rédigé par les  *Psychomotriciens du Rhin*

Mis en page par

